

## Quelques Saints du Mois

par

**Paulette Leblanc**

### **Saint Thomas Becket** **Archevêque de Cantorbéry (1117-1170)** **Fête le 29 décembre**

Thomas Becket, ou Thomas de Londres comme on l'appelait, naquit à Londres, le 21 décembre 1117. Sa famille, de la bourgeoisie londonienne, aurait été originaire de Normandie, plus précisément de la région du Calvados. Thomas fit d'excellentes études à l'école cathédrale de Cantorbéry, complétées par des études à Bologne, important centre occidental de la science juridique. De retour en Angleterre, il attira l'attention de Thibaut du Bec, archevêque de Cantorbéry qui lui confia plusieurs missions importantes à Rome, de 1151 à 1153, et le fit nommer archidiacre de Cantorbéry et prévôt de Beverley. Thomas se montrant particulièrement efficace, l'archevêque Thibaut du Bec le recommanda au roi Henri II Plantagenêt, qui régna en Angleterre de 1154 à 1189, pour occuper, vers 1155, le poste de chancelier devenu vacant.

Maintenant, nous devons faire un petit retour en arrière. Henri II d'Angleterre désirait être le maître absolu, non seulement de son royaume mais également de l'Église. Quand il voulut se débarrasser des privilèges du clergé anglais qui gênaient son autorité, Thomas Becket lui parut comme l'instrument adapté pour accomplir ses desseins. Thomas Becket se montra tout de suite entièrement dévoué aux intérêts de son maître et une grande amitié lia le roi Henri II à son chancelier qui participa beaucoup à l'éducation du jeune futur roi qu'on appela Henri le Jeune.

Nous sommes en 1161. L'archevêque Thibaut du Bec décède le 18 avril. Le chapitre se ralliant à l'avis royal, élit, en mai 1162, Thomas Becket archevêque de Cantorbéry. En deux jours Thomas Becket reçut l'ordination sacerdotale et le sacre épiscopal; il fut consacré archevêque de Cantorbéry le 3 juin 1162. Immédiatement, et contre toute attente, Thomas abandonna sa charge séculière, changea sa vie du tout au tout, et se voua sans réserve, à la stupéfaction générale, à la défense des droits de l'Église. Le courtisan amant des plaisirs fit place à un prélat ascétique en robe de moine, prêt à soutenir jusqu'au bout la cause de la hiérarchie. Petite remarque: l'archevêché de Cantorbéry réunissait alors dix-sept des dix-neuf diocèses anglais. La tâche de l'archevêque de Cantorbéry était donc immense. Il lui fallait aussi régler une autre situation particulièrement délicate. En effet, en 1159, un schisme avait été provoqué par l'empereur Frédéric Barberousse. Thomas Becket se déclara

en faveur du pape Alexandre III qui lui remit le pallium au concile de Tours de 1163.

À son retour en Angleterre, Becket voulut libérer l'Église d'Angleterre des limitations qu'il avait lui-même contribué à faire appliquer. Son but était double: exempter l'Église de toute juridiction civile, et assurer la sécurité de ses propriétés. Le roi comprit rapidement le résultat inévitable de l'attitude de Thomas et convoqua le clergé à Westminster le 11 octobre 1163. Le haut clergé se montra disposé à consentir aux exigences royales, que l'archevêque refusait. Rien ne put être résolu et la question resta ouverte.

Mais, le 30 janvier 1164, Henri II d'Angleterre convoqua une autre assemblée à Clarendon. Les Constitutions de Clarendon qui en sortirent avaient pour but de placer tous les sujets du roi, y compris les clercs, de plus en plus nombreux, sur un pied d'égalité judiciaire. Le roi voulut obtenir l'accord du clergé. Apparemment il obtint toutes leurs signatures, sauf celle de Thomas Becket, l'archevêque de Cantorbéry.

Henri essaya de se débarrasser de Becket par la voie judiciaire et le convoqua devant un grand conseil à Northampton le 8 octobre 1164 pour répondre de l'accusation de contestation de l'autorité royale et malversation dans son emploi de chancelier. Becket fit appel au pape et dut s'exiler. Il alla à Sens, où était réfugié le pape Alexandre III, exilé. Thomas Becket resta presque deux ans dans l'abbaye cistercienne de Pontigny depuis la fin de 1164 jusqu'en 1166.

Après de très nombreuses tergiversations, le 22 juillet 1170, la paix entre les deux hommes: Henri et Thomas Becket fut conclue dans une commune française située dans ce qui devint le département du Loir et Cher, Fréteval. Thomas rentra en Angleterre, à Cantorbéry. Hélas! Henri, incité par ses partisans, refusa de rendre les propriétés ecclésiastiques qu'il avait saisies. La tension entre les deux hommes était devenue intenable. C'est alors qu'Henri II aurait prononcé la phrase qui lui fut plus tard attribuée: *"N'y aura-t-il personne pour me débarrasser de ce prêtre turbulent?"* Cette phrase fut interprétée comme ordre par quatre chevaliers anglo-normands qui projetèrent immédiatement le meurtre de l'archevêque. Le meurtre eut lieu le 29 décembre 1170, près de l'autel de la cathédrale de Canterbury. Thomas Becket avait 53 ans.

Des documents racontent qu'avant de le tuer, les assassins auraient crié: *"Sauve-toi, autrement tu es mort!"* À quoi Thomas répondit: *"Je n'ai garde de fuir; tout ce que je demande, c'est de donner mon âme pour celles en faveur desquelles mon Sauveur a donné tout son sang. Cependant, je vous défends, de la part de Dieu tout-puissant, de maltraiter qui que ce soit des miens."* Ne pouvant réussir à le traîner dehors, les quatre assassins le frappèrent dans l'église. Thomas murmura avant de mourir: *"Je meurs volontiers pour le nom de Jésus et la défense de l'Église."*

## SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

Thomas Becket fut immédiatement révééré par les fidèles de toute l'Europe comme martyr. Henri II se résolut alors à faire une pénitence publique en 1172, et à revenir sur les décisions entérinées dans les Constitutions de Clarendon. Ce que Thomas Becket n'avait pu obtenir de son vivant, il l'obtint par sa mort. Des miracles ayant attesté la glorification de Thomas Becket le pape Alexandre III le canonisa le 21 février 1173.